

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0027/2019

Objet : Arrêté de voirie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Considérant que des travaux d'aménagement de sécurité sur les RD 357, la RD 9 et la RD 921 au lieu-dit Monplaisir à Sargé sur Braye,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée à compter du 24 juin 2019 jusqu'au 13 octobre 2019 sur la RD 357, la RD 9 et la RD 921 au lieu-dit Monplaisir à Sargé sur Braye

Article 2 : La circulation sera alternée par feux tricolores sur la RD 357 à partir du 22/07/2019 et jusqu'au 13/10/2019, elle sera barrée sur la RD 9 du 29/07/2019 au 13/10/2019 et sur la RD 921 du 15/07/2019 au 13/10/2019.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise COLAS CENTRE OUEST – 41 – LA CHAUSSEE ST VICTOR.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L'entreprise chargée d'effectuer les travaux.
- Madame L'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye.

Copie certifiée conforme
Sargé sur Braye, le 18 juin 2019

Le Maire,

Jean LÉGER

